



REGLEMENT INTERIEUR

ACM LES CHARDONS BLEUS

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil de loisirs « Les Chardons bleus » accueille les enfants selon la réglementation en vigueur et les préconisations de la caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence en matière de promotion des valeurs de la république et du bien vivre ensemble.

L'équipe d'animation mettra en œuvre des projets dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun et de participer à l'apprentissage de la vie collective, à travers les loisirs, quel que soit son origine sociale et culturelle. Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins.

Le projet pédagogique est affiché dans les locaux du centre, consultable sur le site internet de la commune ou sur simple demande auprès de la directrice.

L'accueil de loisirs « Les Chardons bleus » accueille pour le compte de la commune de Malijai les enfants :

- sur le temps périscolaire, en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

L'objet du présent règlement est d'organiser et préciser le fonctionnement du service.

1. Fonctionnement du service

La commune de Malijai est le gestionnaire du service, pour son propre compte pour la partie périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi les jours d'école :

Le matin de 7h30 à 8h15

Le soir : de 16h15 à 18h30

Le matin, les enfants sont accueillis au centre à partir de 7h30. Ils seront amenés à leur école par le personnel

Le soir, les enfants sont récupérés dans leur école respective à 16h15, et les enfants sont amenés au centre.

Pour la garderie gratuite : les enfants devront être récupérés **exclusivement à 16h30** à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Pour la garderie : Il est demandé aux familles d'éviter de venir avant 17h pour permettre aux enfants de terminer leur goûter. Les départs suivants se font à la convenance des parents jusqu'à 18h30 maximum.

Public accueilli : tout enfant scolarisé à Malijai de la petite section au CM2 inclus.

Nombre de places : 20 places pour les enfants de moins de 6 ans et 25 places pour les enfants de 6 ans et plus.

L'encadrement répond aux textes et règlements en vigueur, il est constitué au minimum d'1 directrice et du nombre d'animateurs diplômés nécessaires en fonction du nombre d'enfants.

Les locaux sont ceux du centre les Chardons Bleus ainsi que de l'école maternelle selon les besoins.

Activités :

Les départs échelonnés ne permettant pas de programmer des activités spécifiques, les enfants seront en activités libres sous surveillance (jeux divers, dessins, coloriages, lecture.....). Cela leur permet de faire une pause et de se retrouver autour d'activités ludiques non imposées.

Les devoirs peuvent être faits mais non accompagnés (l'enfant est autonome)

Les enfants présents de 16h30 à 17h00 se verront servir un goûter inclus dans le tarif.

2. Inscriptions et paiement

Les inscriptions se font auprès de la directrice, ou de la personne désignée par elle dans les locaux du centre.

Elles se font obligatoirement d'avance avec paiement dans la limite des places disponibles. Les inscriptions sont demandées par période scolaire (de vacances à vacances). Dans la mesure du possible, les inscriptions sont demandées le jeudi au plus tard pour la semaine suivante. Les inscriptions de dernière minute doivent rester exceptionnelles (la veille au + tard).

Le dossier d'inscription est commun avec celui du restaurant scolaire afin de faciliter les démarches administratives des parents. Il est composé de :

- feuille d'inscription
- copie carnet de vaccinations
- assurance (RC + extrascolaire)
- Information médicales si PAI (avec traitement éventuel)
- Copie des bons CAF (pour les ayants droits)

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal de Malijai.

Le paiement se fait d'avance lors de l'inscription par chèque ou en espèces.

Annulation : au plus tard 4 jours avant pour ne pas être facturé. Toute annulation effectuée moins de 4 jours avant sera facturée, sauf certificat médical **fourni dans les 48 heures**.

Un maximum de 2 annulations par période seront acceptées.

En cas d'absence de l'enseignant de l'enfant, les parents doivent prévenir de l'absence de l'enfant pour ne pas être facturés.

3. Santé et sécurité

Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant doivent être mentionnées sur la fiche d'inscription. Pour une habilitation ponctuelle, veuillez-nous la faire parvenir par écrit, datée et signée (une autorisation orale n'est pas valable). Un mail ou un SMS seront acceptés. Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes habilitées

Traitement médical annuel ou ponctuel : Aucun traitement ne pourra être administré sans ordonnance et autorisation écrite des parents. En cas de médicament générique, le nom du médicament original devra être écrit sur la boîte.

Régime alimentaire : Le choix des repas **AVEC** ou **SANS** viande est proposé sur la fiche d'inscription.

En cas d'allergie particulière, les parents devront informer l'équipe par écrit et fournir le repas et/ou le goûter de l'enfant sans changement de tarif

4. Conduite à respecter

Vie collective : Les règles habituelles en matière d'obéissance, de discipline, de respect, de vie collective seront observées par le mineur. Tout enfant non respectueux des règles de bonne conduite (non-respect d'autrui, des biens, et du matériel) ou ayant un comportement incorrect pourra être exclu de l'ACM.

Effets personnels : la commune de Malijai et le personnel de l'ACM dégagent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels. Les jouets de la maison restent à la maison. Seuls les doudous sont tolérés durant les temps calmes.

Santé/Hygiène : les règles élémentaires d'hygiène et de propreté doivent être respectées.

Le mineur susceptible d'être porteur d'une maladie contagieuse ne pourra être accueilli pendant les délais d'éviction fixés par les autorités sanitaires.

A titre de précaution de santé publique, tout enfant présentant une « tête à poux » pourra être exclu de l'accueil de loisirs, jusqu'à ce qu'il soit traité.

De même, un enfant souffrant (fiévreux, nauséux,...) pourra être refusé à son arrivée le matin.

Si les symptômes apparaissent en cours de journée, les parents doivent pouvoir récupérer l'enfant au plus vite après l'appel de la responsable.

5. Application du règlement

Le présent règlement sera applicable à compter du 1^{er} décembre 2021 et s'impose à tous. Les familles recevront un exemplaire lors de l'inscription, et toute inscription vaut acceptation tacite du règlement.

Le respect par tous des bonnes pratiques, permet de garder la souplesse des inscriptions et de garantir un accueil de qualité. Merci pour votre compréhension

Fait à Malijai, Le 26 novembre 2021

**Le Maire
Sonia FONTAINE**

